

Chers enseignants et chercheurs, chers personnels,

Depuis huit jours, l'étage de la direction de l'Ecole normale supérieure est occupé par des élèves et huit personnels grévistes, rejoints par des personnes extérieures, qui l'ont transformé en campement de fortune et en bivouac. Depuis vendredi dernier, aucun de nous n'a pu accéder à son poste de travail. Derrière le pittoresque apparent de cette situation, la réalité est douloureuse et grave. A cet étage travaille toute l'équipe de direction de l'ENS. Nous avons des questions urgentes à traiter, dont certaines sont décisives pour l'avenir de l'Ecole, et il nous est impossible de le faire car nos dossiers et nos agendas ne sont pas accessibles. Nos ordinateurs ont été utilisés.

Nous pensons avoir obtenu 14 CDI pour nos personnels contractuels du restaurant, ce qui était la revendication maximale des grévistes. Pourquoi dans ce cas une telle détérioration de la situation ?

Les élèves et les personnels qui occupent la direction demandent des postes de fonctionnaire pour 14 agents de cuisine. L'ENS ne dispose pas de ces 14 postes et le ministère de l'Enseignement supérieur dont nous dépendons non plus. Il nous est donc impossible de satisfaire cette demande. En revanche, nous avons proposé avec l'appui de notre ministère de tutelle et du secrétariat d'Etat à la Fonction publique que, dans le cadre d'un partenariat entre l'ENS et le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, établissement public placé sous la tutelle du même ministère que nous), nos personnels puissent bénéficier d'un statut de titulaire dans le corps des ouvriers professionnels de l'Etat, correspondant à un contrat à durée indéterminée de droit public sous statut que seul le CROUS est par dérogation habilité à offrir. La convention de partenariat qui sera conclue avec le CROUS garantira le maintien de nos personnels à l'ENS, ils y exerceront leur activité dans le cadre des missions qui sont les nôtres. Ce statut avantageux pourrait être mis en place très rapidement. Tous peuvent en bénéficier, y compris ceux de nos personnels qui n'ont pas la nationalité d'un Etat de l'Union européenne. Enfin, ces propositions qui ont été garanties par notre ministère de tutelle et le secrétariat d'Etat à la Fonction publique ne sont pas identiques à celles faites le 3 mars dernier. Elles offrent un CDI sous statut, ce qui correspond à l'augmentation du plafond d'emploi du CROUS par le ministère, chose dont il n'était pas question dans la proposition du 3 mars dernier.

J'ai fait part plusieurs fois aux personnes qui occupent l'étage de ma demande de discuter avec leurs représentants de ce statut et des autres questions qui restent en suspens : le statut des personnels de ménage, la réorganisation du travail à la cuisine, le remplacement des personnels d'encadrement, le paiement des jours de grève. Jusqu'à présent cette demande a rencontré une fin de non recevoir.

La situation présente, qui instaure dans l'ENS un statut d'illégalité (l'entrave dans l'accès aux lieux de travail et leur occupation sont punies par la loi), est grave et ne peut pas se prolonger. A court terme, nous ne pourrions pas éviter la fermeture de l'Ecole, que les autorités publiques de toute façon finiront par décider. Nous en souffrirons tous et notre Ecole sera durement frappée.

Fidèlement,